

DEC140838DR17

**Décision portant nomination d'Elven Priour aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte n°6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management et nommant Yvon Rocaboy en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 09 novembre 2012 ;

Considérant que Elven Priour a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Bretagne - Pays de la Loire du 06 au 08 novembre 2013 et du 25 au 27 novembre 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Elven Priour, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management à compter du 01 janvier 2014.

Elven Priour exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Elven Priour est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 10 mars 2014

Le directeur de l'unité

Yvon ROCABOY

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy CATHELINÉAU